



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL ♦ N° 63/2024

Nombre de conseillers	En exercice :	15
	Présents :	11
	Votants :	14

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAPLUME dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal à la Mairie de LAPLUME, sous la présidence de Madame COUDERT Séverine, Maire.

Présents : MMES COUDERT Séverine, GAICHIES Chantal, ROBIN Alvina, MINATO Sylvie, LARVOL Katell.

MM. LABADIE Jean-Marc, GUINEDOR Christophe, BENARD Cédric, BACQUA Éric, MUSSOTTE Cédric, BIOLATO Jean-Paul.

Absents excusés : MME PERRET Laurence (pouvoir à Mme LARVOL Katell),

MM. PAILLET Michel (pouvoir à M. BENARD Cédric), ROUANNE Pascal (pouvoir à M. GUINEDOR Christophe).

Absent : MME GRAS Mireille

Secrétaire de séance : M. GUINEDOR Christophe.

Date de convocation : 13 novembre 2024.

OBJET : AIDE A LA PRATIQUE CULTURELLE POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE – Année scolaire 2024/2025.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est important de promouvoir la culture auprès des enfants domiciliés sur la commune.

La commune vise ainsi à :

- Participer à la valorisation des dynamiques culturelles rurales et locales,
- Favoriser la diversité des pratiques,
- Élargir le choix des partenaires (associations, écoles...),
- Soutenir les familles souhaitant orienter leur(s) enfant(s) vers la pratique d'activités culturelles.

Dans ce contexte, elle propose pour l'année scolaire 2024/2025 :

- qu'un accompagnement dans les apprentissages de la musique, du chant, de la danse, du théâtre, des arts plastiques et des arts visuels soit effectué grâce à une aide financière pour les familles,

- que ce dispositif s'adressera aux enfants âgés de 5 à 15 ans, pour une seule activité par an et par enfant,

- qu'une participation de 30 % du montant de l'adhésion annuelle plafonnée à 600 €, soit un montant maximum de 180 € par enfant, sera versée à la famille,

- que les familles devront déposer un imprimé de demande d'aide avant le 30 novembre 2023, accompagné de justificatifs : domicile, facture de l'association ou de l'école, livret de famille, RIB.

Elle indique que 8 familles ont déposé une demande, soit 8 enfants.

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL ♦ N° 63/2024

<u>Nombre de conseillers</u>	En exercice :	15
	Présents :	11
	Votants :	14

Oui l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de verser aux familles l'aide à la pratique culturelle pour 2024/2025, pour les enfants :

Parents	Enfants	Discipline	Montant de l'adhésion €	Montant de l'aide €
BARTHEROTE Christophe	BARTHEROTE Lisa	Danse	320	96.00
PLINET Gaëlle	PLINET Zoé	Danse	260	78.00
DAURES Jérémy	DAURES Georgia	Danse	280	84.00
POMBART Maxime	POMBART Alix	Danse	225	67.50
LACOSTE Barbara	LACOSTE Victor	Musique	420	126.00
DUFOURG Alexis	DUFOURG Aubin	Musique	250	75.00
SAIDI Nadia	KHAIZA Mellina	Musique	250	75.00
NIKITINE Tatiana	ARCHIAPATI Louise	Arts plastiques	210	63.00
TOTAL				664.50

- DIT que la dépense est prévue au Budget Primitif 2023, article 65748.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A Laplume, le 19 novembre 2024.

Le secrétaire de séance,
Christophe GUINEDOR

Le Maire,
Séverine COUDERT

